

Prendre le large...

► LE BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MARITIME

VOL. 16 - BULLETIN N° 143
AVRIL-MAI 2020

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP

Le premier avril marque le début de la nouvelle année financière pour le Comité sectoriel (avril 2020 à mars 2021) et également la mise à jour et le renouvellement de la liste de ses membres. Comme par les années passées, l'adhésion est gratuite et vous permet d'avoir accès à nos différents services, notamment à l'Info-emplois.

Pour devenir membre ou renouveler votre membership, c'est facile! Vous n'avez qu'à remplir le formulaire en cliquant [ici](#). Il ne prend qu'une minute à compléter!

Veuillez noter que les nouveaux membres et ceux qui renouvellent leur adhésion (il faut le faire à chaque année) doivent remplir le formulaire.

Une confirmation vous sera envoyée par courriel lorsque votre adhésion sera traitée.

SUIVI CONCERNANT NOS ÉVÉNEMENTS

La situation actuelle entourant la pandémie de COVID-19 fait en sorte que nous devons adapter notre calendrier et nos activités afin de respecter les directives gouvernementales et de prioriser la santé et la sécurité de tous. Voici l'état des lieux concernant les événements du Comité sectoriel qui étaient prévus au calendrier de ce printemps :

- **La formation *Introduction à la certification du personnel navigant* du 14 mai prochain est annulée.** Les personnes qui étaient déjà inscrites ont été contactées et seront remboursées. Nous déterminerons une nouvelle date pour cette formation en temps et lieux et nous vous tiendrons informés à ce sujet.
- **La *Journée d'information sur les carrières maritimes à l'intention des conseillers en orientation scolaire* est annulée.** Cette activité devait avoir lieu à Montréal à la mi-mai. Aucune décision n'a été prise à ce stade-ci sur un éventuel report.
- **L'Assemblée générale annuelle des membres du 4 juin prochain se tiendra en vidéoconférence.** Celle-ci devait avoir lieu au Manoir Montmorency, mais les instances du Comité sectoriel ont convenu de modifier la formule pour respecter les directives gouvernementales. Les détails concernant le processus d'inscription, la plateforme choisie et le déroulement de la journée vous seront communiqués sous peu. Notez la date du 4 juin 2020 à votre agenda!

Vous pouvez consulter notre [calendrier](#) pour suivre l'évolution de la situation. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions en écrivant au maritime@csmoim.qc.ca.

MERCI À NOS TRAVAILLEURS ESSENTIELS!

En cette période de crise sanitaire, le secteur maritime et les métiers qui le composent sont plus essentiels que jamais. Jour après jour, nos travailleurs se rendent à l'ouvrage et contribuent à faire tourner l'économie en faisant en sorte que les industries et les commerces continuent d'être approvisionnés.

Que ce soit en mer ou à terre, dans les opérations ou dans les bureaux, tous les métiers maritimes sont indispensables pour que nous traversions ensemble cette épreuve. De tout cœur et au nom de tous les employés et membres du Comité sectoriel, merci à nos travailleurs essentiels et dévoués! Votre travail est grandement apprécié!



FINANCEMENT DES FORMATIONS MARITIMES

Emploi-Québec

Depuis le 1er avril, le programme d'aide financière pour les formations maritimes du personnel navigant entre dans une nouvelle année. L'enveloppe financière d'Emploi-Québec a confirmé un montant de 200 000 \$, le même que depuis plusieurs années. Ce financement est maintenant disponible pour notre industrie. Les entreprises maritimes peuvent bénéficier des formations réglementées pour leurs employés qui travaillent sur les navires. Ce sont les entreprises qui doivent identifier les candidats visés pour l'aide financière. Ces derniers doivent répondre aux critères d'admissibilité d'Emploi-Québec.

Ministère des Transports du Québec

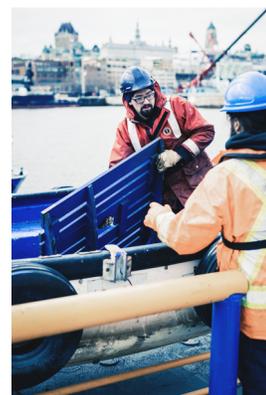
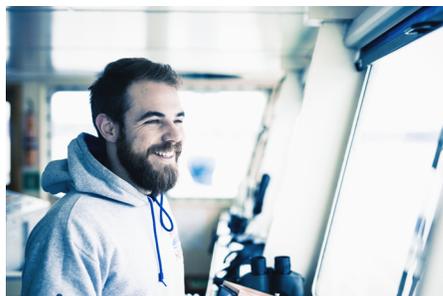
C'est aussi depuis le 1er avril qu'il est à nouveau possible pour les candidats qui suivent des cours menant à des brevets d'officiers d'obtenir une aide financière du Ministère des Transports du Québec. Cette enveloppe n'était plus disponible depuis novembre dernier parce que le 60 000 \$ octroyé chaque année avait déjà été utilisé. Ce sont les individus qui s'inscrivent à ces formations. Ils doivent faire la demande d'aide financière à l'Institut maritime au moment de leur inscription.

Informez-vous auprès de votre Comité sectoriel si vous avez des questions sur les critères d'admissibilité de l'une ou l'autre de ces enveloppes d'aide financière.

Note importante concernant l'aide financière

Au moment d'écrire ces lignes, le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) de Lévis ne peut pas offrir de cours en raison des directives des autorités imposant la fermeture des écoles. Comme on ne sait pas quand il pourra rouvrir, les inscriptions sont suspendues. Surveillez le [site internet du CFMU](#) pour pouvoir vous inscrire et profiter de l'aide financière disponible dès que les activités auront repris.

Suite à la page suivante...



DU CHANGEMENT AUX COMMUNICATIONS

Un petit mot pour vous informer que Josée-Ève, conseillère en communication au Comité sectoriel, est de retour de congé de maternité depuis la mi-mars et qu'elle quittera officiellement ses fonctions à la fin du mois de mai afin de retourner dans sa Beauce natale pour relever de nouveaux défis!

C'est Laurence, qui remplaçait Josée-Ève durant son congé, qui aura le plaisir de poursuivre son travail au sein de l'équipe du Comité en tant que conseillère en communication permanente. Toute l'équipe tient à remercier chaleureusement Josée-Ève pour son excellent travail au cours des dernières années! Elle nous manquera et nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de sa carrière!

FINANCEMENT DES FORMATIONS MARITIMES (SUITE)

Nouveau programme d'aide financière à la formation

Le gouvernement du Québec a lancé, il y a quelques semaines, la mesure PACME (Programme d'Actions Concertées pour le Maintien en Emploi) qui vise à aider les entreprises à surmonter les impacts financiers, humains et économiques de la pandémie de COVID-19. La subvention peut couvrir jusqu'à 100% des activités de formation et peut aussi être appliquée à des activités en gestion des ressources humaines admissibles. Le salaire des employés en formation peut également être remboursé. Le programme privilégie les formations à distance pour tenir compte de la situation actuelle de confinement. Il se termine le 30 septembre 2020.

Pour les entreprises intéressées, les demandes doivent être adressées directement à votre Centre local d'Emploi de référence (celui de votre localité). Votre Comité sectoriel peut aussi vous fournir des informations de base si vous avez besoin.

Comme les formations réglementées et en mode présentiel sont également admissibles, le Comité sectoriel travaille en collaboration avec le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) afin de déterminer s'il serait possible d'offrir des formations maritimes au cours des prochains mois. Ce projet est conditionnel au fait que le Centre soit autorisé par les autorités gouvernementales à rouvrir ses portes. Suivez-nous sur [Facebook](#) ou contactez-nous pour avoir des nouvelles.

COVID-19 ET PERSONNEL MARITIME

La pandémie de COVID-19 a des impacts sur l'industrie maritime et son personnel navigant et non-navigant. Afin de suivre la situation, le Comité sectoriel a débuté, le 19 mars dernier, une série de publications sur Facebook afin de rediffuser des informations pertinentes pour le personnel maritime dans le contexte actuel. Que ce soit des avis de Transports Canada, des décisions gouvernementales ou des articles de presse et documents pertinents, vous pouvez consulter nos publications en visitant notre [page Facebook](#). Vous pouvez également consulter la liste complète des rediffusions qui ont été faites en cliquant [ici](#).

L'équipe du Comité sectoriel s'engage à poursuivre ces rediffusions le temps qu'il faudra. Nous espérons sincèrement que vous et vos proches êtes en santé et en sécurité!